



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue Rodenbach 37 - 47**
Identité du demandeur : Sofie Van Bergen
Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : **modifier la destination d'un équipement d'intérêt collectif (bibliothèque scolaire) en 2 logements, démolir un escalier extérieur au 1er étage, placer une palissade en mitoyenneté, et aménager une terrasse à hauteur des combles (3ème logement existant) - PU 28888**

PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zones d'habitation

Motif principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).
- dérogation à l'art.7 du titre I du RRU (implantation - constructions isolées).
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).

L'enquête publique se déroule :

A partir du 15/04/2025 et jusqu'au 29/04/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 29/04/2025, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 13 mai 2025

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 10.04.2025

Par le Collège :
La secrétaire communale f.f.,

(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 28888

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Sofie Van Bergen

bien sis :

goed gelegen : Rue Rodenbach 37 - 47

A Forest - Te Vorst,

.....

